



Compte-rendu citoyen des assemblées publiques du conseil municipal de Saint-Marc-sur-Richelieu

tenues les 14 septembre et 5 octobre 2021

Avertissement : Ce compte-rendu a été rédigé à partir de notes prises par des citoyens présents à l'assemblée. Des vérifications ont été faites auprès de ces sources mais il est toujours possible que se glissent quelques imprécisions. Pour simplification, les deux périodes de questions des citoyens sont rapportées à la fin du compte-rendu. On trouvera à la fin du compte-rendu la liste et l'explication des sigles utilisés.

On pourra trouver la version officielle du procès-verbal de l'assemblée du mois précédent du conseil municipal à l'adresse internet suivante : <http://smsr.quebec/seances-du-conseil-et-proces-verbaux/>

Les procès-verbaux des comités consultatifs municipaux (CCU, CCE, CCL) se trouvent à l'adresse internet suivante : <http://smsr.quebec/comites-consultatifs/>

- 1 Après l'adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal de la dernière assemblée, les conseillers approuvent les dépenses des mois derniers :
 - 1.1 Août : 231 591 \$
 - 1.2 Septembre : 580 468 \$
- 2 Compte-rendu des activités des conseillers durant les mois d'août et septembre :
 - 2.1 À la rencontre du 5 octobre, tous les conseillers expriment leurs remerciements envers leurs collègues et le personnel de la municipalité pour sa collaboration précieuse à la gestion municipale.
 - 2.2 Sécurité publique :
 - 2.2.1 À propos du vandalisme dans les voitures (24 véhicules fouillés dans le village), le conseiller à la sécurité publique recommande de barrer les portes.
 - 2.2.2 On demande aux citoyens de bien compléter le formulaire d'auto-inspection relatif à l'évaluation des propriétés. . Ce procédé réduit les coûts de l'opération d'évaluation et l'utilisation de gros véhicules pour parcourir les rues de la municipalité.
 - 2.3 Loisirs et vie communautaire et CCE : la conseillère mentionne l'organisation du souper des bénévoles et le report de la rencontre du CCE à une date après les élections.

2.4 La conseillère déléguée au CCU souligne qu'il n'y a pas eu de rencontre en septembre. Quelques projets de rénovation et de construction ont été étudiés en août. Les vieux oriflammes ont été remplacés sur la rue Richelieu. Une vente de bulbes sera organisée le jeudi 7 octobre, de 18h à 19h, dans le stationnement de la Mairie.

2.5 Le Maire remercie, lui aussi, les membres du conseil ainsi que le personnel de la municipalité pour leur collaboration et l'excellent travail accompli durant les quatre dernières années. Il remercie les citoyens présents pour leur intérêt à la chose municipale ainsi que pour leurs questions. Il fait état de sa participation au congrès annuel de la FQM qui, cette année, à cause des contraintes sanitaires, s'est déroulé sous une formule de bulles stables tout au long.

3 Les conseillers adoptent le règlement #4-2021 régissant les activités et les nouvelles heures d'ouverture de la bibliothèque municipale. Ce règlement se trouve à l'adresse internet suivante : http://smsr.quebec/wp-content/uploads/2021/09/reglement-4_2021_biblio.pdf

4 Les conseillers adoptent le budget global 2022 de l'AIBR pour un montant de 3 399 405 \$. La part de notre municipalité équivaut à 262 790 \$.

5 Les membres du conseil municipal déclarent Saint-Marc-sur-Richelieu « Municipalité alliée contre la violence conjugale ».

6 En septembre, la municipalité avait déposé à la MRC le projet de transport collectif hebdomadaire élaboré dans le cadre de la MADA ainsi qu'une demande de subvention pour aider à sa réalisation.

7 PÉRIODES DE QUESTIONS DES CITOYENS

7.1 Des citoyens demandent que les adresses civiques des projets de construction, rénovation, agrandissement de résidences soient indiqués dans les ordre du jour des assemblées du conseil municipal au lieu des numéros de lots. Les membres du conseil accèdent à la demande et indiquent les adresses des projets adoptés durant la réunion en cours.

7.2 En réponse à une question posée antérieurement, le Maire déclare que le nombre d'abonnés à la bibliothèque municipale est de 537, comparativement à 425 en 2020. La fréquentation effective est suffisante. Les types d'activités proposées vont de la lecture aux jeux de société en passant que l'accès internet. Beaucoup de jeunes s'impliquent à titre de bénévoles.

7.3 À des questions sur la construction des réseaux d'égouts pour les secteurs de l'Anse et des Terrasses, les précisions suivantes sont apportées :

7.3.1 Il faut attendre des subventions qui couvriront environ 80% du coût de l'aménagement. Le programme sera vraisemblablement réactivé d'ici 1 ou 2 ans.

7.3.2 Le programme actuel n'est pas assez généreux et grèverait trop le budget des citoyens.

7.3.3 Il faut cependant comprendre qu'il n'y a aucune garantie ni certitude que la municipalité sera acceptée dans le nouveau programme.

7.4 Le coût du déneigement est fixe pour les trois prochaines années (97 610 \$ par année). Notre municipalité compte 63 km de routes.

8 À la rencontre du 5 octobre, un citoyen fait remarquer que le conseil a manqué de proactivité face aux activités économiques déclinantes dans notre municipalité. En effet, afin de prévoir un emplacement propice à un établissement commercial (dépanneur, station d'essence, marché local), le conseil n'aurait-il pas pu s'assurer de la disponibilité de l'ancien stationnement de l'Escale au lieu d'y autoriser la construction de deux résidences? Cet emplacement, situé à l'entrée de la municipalité, avant la Montée Verchères où se dirige la majorité des voitures, aurait été un endroit idéal pour une telle installation. Le Maire répond que le développement commercial est une responsabilité privée des citoyens, que la proximité de gros dépanneurs et commerces le long de l'autoroute 20 attire les automobilistes et que, d'autre part, la municipalité ne peut acquérir des terrains dans ce but.

Liste des sigles utilisés :

AIBR : Aqueduc intermunicipal du Bas-Richelieu

CABVR: Centre d'action bénévole de la Vallée du Richelieu

CCE : Comité consultatif en environnement (comité municipal)

CCL : Comité consultatif en loisirs (comité municipal)

CCU : Comité consultatif d'urbanisme (comité municipal)

CLD : Centre local de développement (organisme régional)

COMBEQ : Corporation des officiers municipaux et en environnement du Québec

COVABAR : Comité de concertation et de valorisation du bassin versant de la rivière Richelieu

CRE: Conseil régional de l'environnement (organisme régional)

FARR : Fonds d'appui au rayonnement des régions (programme du gouvernement du Québec)

FQM : Fédération québécoise des municipalités

GES : Gaz à effet de serre

GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

MADA : Municipalité amie des aînés

MAMH : Ministère des affaires municipales et de l'habitation

MTQ : Ministère du transport du Québec

PMAD : Plan métropolitain d'aménagement et de développement

PRIMADA : Programme d'infrastructures Municipalité amie des Aînés

SEMECS : Société d'économie mixte de l'est de la couronne sud

(Usine de biométhanisation des résidus organiques)

SQ : Sûreté du Québec

SSI : Service de sécurité et incendies (organisme municipal)

PIIA : Plan d'intégration et d'implantation architecturale

TECQ : Taxe sur l'essence et contribution du Québec

UMQ : Union des municipalités du Québec